



Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 085-268501525-20231128-DEL2023_34-DE

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de novembre à 14h30

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 9

Date de la convocation : le 21 novembre 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNÉE, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Lucienne CHARON

Absents ayant donné un pouvoir : M. Fabrice ROUSSEAU (pouvoir donné à Louis GIBIER), Mme Christiane FOURAGE (pouvoir donné à Mme Lucienne CHARON)

Absents : Mme Sylvie GUEGUEN, Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Juliette SEGUIN, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désigné secrétaire de séance : M. Jean-Maurice FOUASSON

DEL2023-34 : Budget CCAS – Approbation des subventions 2023 pour les associations à caractère social

Il est proposé d'accorder aux associations à caractère social les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	Montant attribué 2022	Propositions 2023
Alcool Assistance	80,00 €	80,00 €
Association sportive et culturelle de La Guérinière	-	400,00 €
Banque Alimentaire	64,00 €	107,00 €
Grandir ensemble	300,00 €	400,00 €
Restaurants du Cœur	200,00 €	200,00 €
Secours Catholique	200,00 €	200,00 €
Secours Populaire	300,00€	300,00 €

Sur avis favorable de la Commission Finances/Rocterie du lundi 27 octobre 2023,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 085-268501525-20231128-DEL2023_34-DE

- **DONNE SON ACCORD** au versement des subventions aux associations précitées et au montant ci-dessus énuméré.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président pour la mise en œuvre de cette délibération.

DELIBERATION PUBLIEE
LE 08/12/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme,
En Mairie, le 08/12/2023

Le Président du CCAS,
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance
Jean-Maurice FOUASSON

